

Régions

Chtouka-Aït Baha

Négociations autour de l'usine de dessalement

Du nouveau dans le dossier de dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation du périmètre agricole de Chtouka-Aït Baha. Après la publication de l'appel à manifestation d'intérêts et la pré-qualification de dix sociétés spécialisées dans le domaine du dessalement de l'eau de mer, qui ont donné lieu à une visite de terrain des dites entreprises, c'est le consortium composé de l'espagnol, Abengoa Water et le fonds d'investissement InfraMaroc, filiale du groupe marocain Caisse de dépôt et de gestion (CDG), qui semble

être le plus proche de remporter le contrat de ce projet réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Des négociations sont actuellement menées avec ce consortium qui a également remporté le marché de l'usine de dessalement de l'eau potable à Cap Ghir, consacré à la production de l'eau potable, mais dont les travaux sont suspendus depuis plusieurs mois. Les dites négociations portent essentiellement sur la question du coût d'exploitation en vue de lancer le projet d'ici l'année 2017. En attendant la sélection définitive du

délégitaire qui aura la charge de cofinancer, concevoir, construire et gérer l'infrastructure de dessalement, l'étude de structuration du projet et le montage financier, nécessiteront un montant de 2,6 MMDH. S'agissant du contrat de nappe, il est en phase finale alors qu'un accord-cadre définissant les règles d'exploitation de la nappe et d'usage de l'eau dessalée a été déjà conclu avec le Conseil régional, la wilaya de la Région Souss-Massa, la Chambre régionale d'agriculture, la Fédération interprofessionnelle des fruits et légumes, l'Office

régional de mise en valeur agricole (ORMVA) et l'Agence du bassin hydraulique. En vertu de cet accord, les producteurs se sont engagés à souscrire un contrat auprès de l'opérateur du réseau de distribution de l'eau dessalée pour une quantité oscillant entre 3.600 et 4.000 m³ par hectare et par an. Dans le détail, la capacité finale de l'unité de dessalement a été fixée à 167.000 m³/jour. Cette alimentation sera assurée par le biais de 9 lignes en osmose inverse pour couvrir le réseau d'irrigation, qui s'étend sur une superficie nette de 13.600 ha (essentiellement des abris serres). En outre, l'opérateur sélectionné prendra en charge l'installation de la prise en mer, la construction de l'usine de dessalement ainsi que la création d'une station de refoulement de l'eau dessalée et de 18 km d'adduction de l'eau dessalée.

PAR **YASSINE SABER**
y.saber@leseco.ma